



Qu'est-ce-qu'un bien propre ?

Par **SALENTINY**, le **02/09/2012** à **18:22**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté des biens réduits aux acquêts.

Qu'entend-on par biens ?

En plus d'un apport de 144.000,00 € lors de l'achat d'un petit pavillon, j'ai apporté aussi des Meubles d'une certaine valeur : telle une bibliothèque et un meuble d'entrée en meurisier, ainsi qu'un grand bahut, une table et chaises et un confiturier en chêne massif. Egalement un canapé d'angle en cuir (vachette) ainsi qu'un lit en fer blanc et quelques meubles genre commodes achetés en "salle de vente" Ces meubles sont-ils considérés comme des biens propres ?

La vaisselle également en porcelaine et verres en cristal ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement,
Mme Salenty

Par **SALENTINY**, le **02/09/2012** à **18:31**

veuillez m'excuser je ne connais pas bien votre fonctionnement. c'est la première fois que j'interviens. Le bénévolat je connais je ne vous dérange plus je vais suivre votre conseil. Merci pour votre amabilité.

Cordialement,

Par amajuris, le 02/09/2012 à 18:45

bjr,

9 minutes sans réponse et vous manifestez déjà votre impatience !!!

nous sommes un dimanche et vous êtes sur un site où les réponses sont apportées par des bénévoles sur leurs temps libres.

vu vos exigences de rapidité, je vous conseille de consulter un avocat ou un notaire.

vous pouvez aussi chercher la réponse sur internet..